

NOTE DE VIE SCOLAIRE

Fondée sur trois critères, la note de vie scolaire contribue à faire le lien entre la scolarité, la vie scolaire, la vie sociale.

A chaque conseil de classe le chef d'établissement rassemble les propositions des professeurs et le récapitulatif de la Vie Scolaire, puis valide la note portée sur le bulletin trimestriel.

	<p>ASSIDUITE ET PONCTUALITE</p> <p><i>(arrivée en cours, mise en rang, restitution du travail, présentation de signatures, ...)</i></p> <p>Retard non justifié -1 pt</p> <p>Absence à un DT sans justification médicale -1 pt</p> <p>Absence non justifiée (par 1/2 journée) -3 pts</p> <p>Départ anticipé ou retour décalé de vacances -5 pts</p>	
	<p>RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR</p> <p>Observation -1 pt</p> <p>Exclusion de cours -1 pt</p> <p>Retenue (une heure) -1 pt</p> <p>Convocation directe à un conseil de discipline -5 pts</p>	
BONUS	<p>ENGAGEMENT DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT ET LES ACTIVITES ORGANISEES OU RECONNUES PAR CELUI-CI</p> <p>« mérites et progrès »</p> <p><i>La démarche consiste à valoriser l'investissement personnel et à encourager la solidarité entre les élèves.</i></p>	<p><i>entre</i> + 0,5 / 2 pts <i>par mérite</i></p> <p>+ 5 pts <i>maximum</i></p>

Les **points perdus** sur la note de vie scolaire servent à déterminer la tenue des **conseils disciplinaires** :

- 05 points : ENTRETIEN EDUCATIF avec le professeur principal.
- 10 points : CONSEIL DE COMPORTEMENT avec le directeur.
- 15 points : CONSEIL DE DISCIPLINE avec convocation des parents.

Les **points de bonus** ne rentrent dans le calcul de la note qu'à la fin du trimestre et n'empêchent pas le déclenchement de ces conseils.

Signature de l'élève

Signature des parents